

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

BULLETIN

22 Avril, 1892

Le successeur du Cardinal Manning au siège archiépiscopal de Westminster vient d'être nommé. C'est le Dr Herbert Vaughan, évêque de Salford.

Les deux premiers archevêques de Westminster depuis le rétablissement de la hiérarchie catholique en Angleterre, les cardinaux Wiseman et Manning, étaient deux convertis au catholicisme. Le nouvel archevêque, au contraire, est né dans le sein de l'église catholique. Il appartient à une famille originaire du pays de Galles qui, au temps des persécutions, comme depuis, a toujours été fidèle à la foi de ses pères.

Mgr William Vaughan, évêque de Phymouth et le doyen de l'épiscopat anglais, est l'oncle du nouvel archevêque. Son frère, Mgr Bède Vaughan, mort depuis plusieurs années a été archevêque de Sydney.

Mgr Vaughan est né à Gloucester, chef lieu du Gloucestershire, le 15 avril 1832 ; il est, par conséquent âgé de 60 ans. Il a été sacré évêque de Salford le 28 octobre 1872.

Mgr Vaughan, dit le journal *La Croix*, n'a pas d'égal " comme administrateur et organisateur. Il est doué d'une intelligence " supérieure ; il écrit admirablement, il prêche avec une " merveilleuse facilité, mais toujours dans ce genre anglais qui " est le style de la conversation, plein de choses plutôt que de " mots, et sans trop de méthode."

Nous nous réjouissons avec les catholiques anglais du choix que vient de faire le Saint Siège, car le Dr Vaughan est digne de succéder au grand homme que l'Angleterre vient de perdre.

.

*. Le bill d'émancipation de 1829, dû aux efforts patriotiques de Daniel O'Connell, a accordé aux catholiques du Royaume-Uni la liberté de professer leur religion. Malheureusement ce bill n'a pas fait disparaître toutes leurs incapacités légales, (1) et les statuts d'Angleterre contiennent encore des lois de fanatisme et de persécution.

Si l'on en croit les journaux, ces derniers vestiges des siècles de haine, jurant atrocement avec la liberté illimitée de conscience qui règne en Angleterre, vont heureusement disparaître bientôt.

Un député irlandais, M. Patrick O'Brien, a présenté au Par-

(1) Ainsi un catholique ne peut pas être lord lieutenant d'Irlande, etc.

lement anglais un projet de loi qui fait disparaître ces incapacités, et il est probable que ce projet deviendra loi dans un avenir rapproché.

.

. Dans le dernier bulletin, j'ai parlé de la lettre énergique que Mgr Taché a adressée à M. Greenway, premier ministre du Manitoba.

Cette lettre a eu un grand retentissement, et M. A. F. Martin, (1) député à la législature du Manitoba a demandé la nomination d'une commission d'enquête chargée de s'assurer de la véracité ou de la fausseté des affirmations qui y sont contenues et des dénégations de M. Greenway. Ce dernier, soutenu par sa majorité, a refusé d'accorder l'enquête, et il a nié de nouveau avoir jamais fait la promesse :

1° *Que son administration ne proposerait pas l'abolition des écoles séparées.*

2° *Que durant son terme d'office, l'usage officiel des deux langues ne serait pas discontinué.*

3° *Que son gouvernement n'essayerait pas de diminuer le nombre des représentants français dans l'assemblée législative.*

Après cette dénégation M. Greenway s'est retiré piteusement de la chambre où il a laissé le procureur-général Sifton pour le défendre.

Les déclarations catégoriques de Mgr Taché ont été corroborées par les déclarations solennelles (2) de son vicaire-général M. l'abbé Joachim Allard, et de M. W. F. Alloway, banquier, de Winnipeg.

Il reste admis pour tous ceux qui ont des yeux pour voir et une intelligence pour comprendre que l'honorable Mr Greenway, le premier ministre de la Province du Manitoba, a audacieusement trompé l'archevêque de St-Boniface et fait passer des lois de proscription au mépris de la parole jurée.

.

. La mort vient de nous enlever encore un de nos citoyens les plus éminents.

L'honorable Ulric J. Tessier, juge en retraite de la cour d'Appel, est décédé à Québec le 7 avril courant,

Il était âgé de 74 ans, 11 mois et quelques jours.

(1) Ne confondez pas avec le fanatique procureur-général MARTIN, l'auteur des infâmes lois de proscription contre lesquelles nos frères du Manitoba combattent de toutes leurs forces.

(2) Equivalentes au serment en vertu des Statuts Révisés du Canada, chapitre 141 intitulé " *Acte concernant les serments extra-judiciaires.*"

Nous empruntons aux journaux les notes biographiques suivantes sur cet homme distingué.

Le juge Tessier est né à Québec le 4 mai 1817. Il a fait ses études classiques au séminaire de Québec où il eut pour confrère de classe son Eminence le cardinal Taschereau. Il étudia le droit chez M^{re} Hector S. Huot, avocat, et il fut admis au barreau en 1829.

En 1850 il fut élu député pour représenter le comté de Portneuf dans le Parlement Provincial du Canada et, en 1851, il fut élu maire de Québec.

Il était libéral en politique.

En 1854, à la dissolution du Parlement, il se retira dans la vie privée.

Le conseil législatif étaient devenu électif, M. Tessier fut élu par la division du Golfe en 1859. Sa majorité fut de 3830 voix. Il fut élu une seconde fois par acclamation et il siégea au conseil législatif jusqu'à la confédération, en 1867.

Il fit partie, en qualité de commissaire des Travaux publics, de l'administration MacDonal-Sicotte de mai 1862 à mai 1863. Il fut alors élu président du conseil législatif et il conserva cette charge jusqu'en 1867.

En cette même année 1867 il fut nommé sénateur pour la division du Golfe,

Il laissa le sénat en 1873 pour monter sur le banc de la cour supérieure, et le 8 octobre 1875 il devint juge de la cour d'Appel.

Il donna sa démission en septembre 1891.

Le juge Tessier était un de nos premiers jurisconsultes ; il a été professeur de Procédure civile à l'Université Laval qui lui a conféré le titre de docteur en droit.

Le juge Tessier a fourni une carrière utile à son pays et il est mort aimé et estimé de ses concitoyens.

Je n'ai pas eu l'avantage de connaître personnellement le juge Tessier, et cependant, il y a bien des années de cela, il m'a témoigné des sympathies que je n'ai jamais oubliées et dont je garderai précieusement le souvenir toute ma vie.

Que sa mémoire se conserve longtemps et que ses cendres reposent en paix !

Que sa famille veuille bien recevoir mes sincères condoléances dans le deuil où la plonge la mort de l'homme éminent qui fut le juge Tessier.

* * *

* * La compagnie du Pacifique Canadien va construire un immense hôtel à Québec. Cet hôtel qui aura nom Château Frontenac sera construit près de la terrasse Frontenac, sur le site de l'école normale Laval, ancien château St-Louis. A l'exception de la montagne de Montréal, c'est peut-être le plus beau site du Canada. Dans tous les cas il n'y en a pas un seul qui rappelle autant de souvenirs historiques, et il y en a très peu qui

commandent une vue aussi splendide. La rade de Québec, en face du nouvel hôtel, a été souvent comparée à la baie de Naples et à celle de Constantinople.

La démolition de l'école normale est terminée, et les travaux de construction vont commencer immédiatement.

.

. La question de l'Université Laval à Montréal est entrée dans une nouvelle phase. Elle sera dorénavant parfaitement indépendante de Québec sous le rapport financier. N. S. P. le pape lui a accordé cette indépendance qui, pour avoir son effet, devra être reconnue par le pouvoir civil. Un projet de loi reconnaissant cette indépendance doit être présenté à la prochaine session de Québec. Les délégués à Rome, Mgr Racine et M. l'abbé Proulx vice-recteur, sont revenus au pays le 5 avril. Ils déclarent qu'ils ont parfaitement réussi dans leur mission.

.

P. S. 28 Avril, 1892. — La législature de Québec s'est assemblée mardi le 26. La session qui vient de s'ouvrir est la première session de la huitième législature. M. Leblanc, député du comté de Laval, a été élu président de l'Assemblée Législative. Il est avocat.

Le discours du trône a été prononcé hier. Il est très court. Il attire spécialement l'attention de la Législature sur la situation financière qui est très mauvaise, et sur les comptes publics du dernier exercice, qui constatent un déficit considérable. Les principaux sujets auxquels il fait allusion sont les mines, les terres publiques, l'industrie laitière, la vente des boissons, la réorganisation des tribunaux et la procédure civile.

ALBY.

NOUVEAUTÉS

La liberté de conscience et l'Eglise Gardienne de la liberté de conscience, par le R. Pierre Jean Jacquot S. J. 1 vol. petit In-8, Prix : 75 cts

Les héros de la Cornette et du Tricorne, par Boyer D'Agen. 1 vol. In-18. Prix : 15 cts

Le Clergé de France, devant la république, par Boyer d'Agen, 1 vol. In 18. Prix : 25 cts

La Question ouvrière et sociale, par le cardinal Manning. Préface par Boyer d'Agen. 1 vol. In-18. Prix : 20 cts

L'Enseignement secondaire et les mécomptes de l'université, par le R. P. Burnichon de la compagnie de Jésus. In-12, 20 cts.

LES CONSTITUTIONS DU CONCILE DU VATICAN

LA CONSTITUTION *DEI FILIUS*

CHAPITRE PREMIER

Les créatures et la date des diverses créations.

Dieu a fait de rien, ensemble, au commencement du temps, la double création spirituelle et corporelle, c'est-à-dire les anges et le monde, et ensuite l'homme, comme réunissant l'esprit et le corps dans sa constitution.(1).

Anathème à qui ne reconnaîtrait pas que le monde et toutes les choses qui y sont contenues, les spirituelles et les matérielles, ont été produites de rien par Dieu dans la totalité de leur substance.. (2).

Le second paragraphe du premier chapitre de la Constitution *Dei Filius* traite de la raison, de la liberté, de la nature et de l'objet de la création. Il a été adopté par le Concile du Vatican, après de sérieuses discussions, mais sans aucune modification au texte du *Schema* proposé par la Députation de la Foi.

Le Cinquième canon répond à ce paragraphe. Le saint Concile l'a aussi adopté, tel qu'il était dans le *Schema*. Cependant il y a introduit la distinction des créatures en spirituelles et en corporelles, que la Députation n'avait point mentionnée dans le canon sans doute parce qu'elle se trouvait déjà dans le chapitre.

Ce canon a trois parties qui condamnent formellement les erreurs auxquelles le chapitre opposait la saine doctrine. Seulement l'ordre suivi dans la distribution de ces parties est l'inverse de celui du chapitre. La première partie frappe les erreurs relatives à l'objet et à la nature de la création ; la seconde partie frappe les erreurs relatives à la liberté de la création ; la troisième partie condamne les erreurs au sujet de la raison et de la fin de la création. Nous suivrons cet ordre dans notre étude.

Commençons donc par l'objet de la création, c'est-à-dire par les créatures:

(1)... Deus liberrimo consilio simul ab initio temporis utramque de nihilo condidit creaturam, spirituales et corporales, angelicam videlicet et mundanam, ac deinde humanam quasi communem ex spiritu et corpore constitutam. (Const. *Dei Filius* ; cap. 1. de Deo rerum omnium Creatore).

(2) Si quis non consteatur, mundum, resque omnes, quæ in eo continentur, et spirituales et materiales, secundum totam suam substantiam a Deo ex nihilo esse productas : ... anathema sit.

I. Les Créatures. — Notre texte affirme la création et par conséquent l'existence et la nature distincte de trois classes de créatures. Il marque aussi le temps de cette création.

Les trois classes de créatures mentionnées sont les anges, les corps matériels et les hommes, dont l'existence et la nature sont définies, pour les trois, par le chapitre qui reproduit, comme nous l'avons vu, un décret du quatrième concile de Latran, et en outre pour les deux premières par le canon.

Il est défini, pour les *anges*, qu'ils existent, qu'ils ont été créés et que ce sont de purs esprits ; des esprits, c'est-à-dire des êtres doués d'entendement et de volonté ; de purs esprits, c'est-à-dire des esprits sans corps.

La raison nous dit que l'existence des anges est probable ; car il semble convenable que l'univers formé de corps matériels et d'hommes composés de corps et d'esprit, trouve son couronnement dans des esprits sans corps, c'est-à-dire dans des anges. Du reste la révélation nous donne la certitude qu'il y a des anges. Cette vérité est affirmée dans des centaines de passages de l'ancien et du Nouveau Testament, et elle a toujours été crue dans l'Eglise. Aussi cette existence des anges paraît-elle avoir appartenu à la foi catholique, en vertu de la croyance universelle de l'Eglise, avant d'être mentionnée dans le symbole de Nicée et dans le décret du Concile de Latran ; mais il n'en est point de même pour la nature des anges. Les anges sont de purs esprits, et notre texte qui reproduit le quatrième Concile de Latran le marque très nettement. Il ne se contente pas de dire, comme le symbole de Nicée, que Dieu a créé des êtres invisibles, expression qui peut s'appliquer soit à des corps très subtils, soit surtout à l'âme humaine. Il appelle les anges des *esprits* et les oppose aux corps comme étant des créatures d'espèces tout à fait différentes ; il marque ainsi que les anges ne sont point des corps. Il oppose en outre les anges aux hommes qui sont composés de corps et d'esprit. Il montre clairement par là que les anges sont uniquement *esprits*, qu'ils ne sont pas destinés à être unis à des corps, et que lorsqu'ils revêtent des formes matérielles, comme cela a lieu dans des apparitions, ce n'est pas pour se donner un complément conforme à leur nature, mais pour se manifester à nos sens. Ce sont donc de *purs esprits*. Notre texte le déclare nettement.

Ainsi se trouvent condamnées deux opinions, l'une soutenue autrefois par Tertullien que les anges ont des corps subtils, l'autre admise par Origène, par les Platoniciens et aussi par certains philosophes et par les spirites de nos jours, que les anges sont de la même nature que nos âmes.

La seconde classe des créatures est composée des êtres corporels ou matériels qui forment le monde. La mention du Concile qui déclare leur existence distincte de celle des purs esprits et des hommes, est la condamnation de l'*idéalisme*, erreur philosophique qui a eu et a toujours beaucoup de partisans, particulièrement parmi les positivistes anglais et les panthéistes allemands. On sait en effet que, l'idéalisme n'admet d'autre existence réelle que celle

des esprits et qu'il considère les corps comme des créations de notre esprit et des résultats d'une illusion. Notons que ces mots "*corporalem*" et "*materiales*" désignent ici non pas seulement la matière brute, mais encore la matière organisée et même les êtres sensibles, dépourvus d'intelligence et doués uniquement de facultés sensitives. (Les théologiens donnent en effet, ce sens à ces mots à la suite des scholastiques, et, il est clair que ces termes doivent s'entendre ici de toutes les créatures inférieures aux anges et aux hommes. Le contexte du chapitre montre aussi que le mot *mundanum* ne s'applique qu'aux créatures matérielles, bien que le mot *mundus* exprime dans le canon correspondant l'ensemble des créatures soit spirituelles, soit matérielles.

La troisième classe des créatures est formée par les hommes. La nature de l'homme est aussi déterminée. On nous déclare qu'il est composé en même temps d'esprit et de corps. D'autres décisions de l'Eglise formulées en particulier par le Concile de Vienne, par le cinquième Concile de Latran et par le pape Pie IX ont précisé les rapports du corps et de l'âme dans l'homme ; mais notre texte se contente d'affirmer leur existence et leur union naturelle.

Ajoutons deux observations relatives à ces trois classes de créatures. Le Concile définit qu'elles ont été produites du néant dans la totalité de leur substance. Il déclare donc indirectement et par conséquent sans le définir, que ces trois classes de créatures sont des substances et non de simples accidents. La doctrine atteint donc l'erreur philosophique confondue autrefois avec plusieurs autres sous le nom commun de *positivisme* et désignée aujourd'hui d'une façon plus précise par le nom de *phénoménisme*, car le phénoménisme nie qu'il existe aucune substance et fait consister toute la réalité du monde dans des phénomènes.

Le canon cinquième dit que le monde et tout ce qu'il renferme a été créé de Dieu ; mais il ne dit pas d'autre monde que le nôtre et qu'il n'existe point de créatures en dehors des anges, des corps et des hommes.

II. *La date des diverses créations.* — En énumérant ces trois classes de créatures, les anges, les corps et les hommes, notre chapitre marque le temps de leur création, comme l'avait fait le Concile de Latran. Il dit très clairement : 1° que les anges et la matière ont été créés *au commencement du temps, ab initio temporis* ; 2° que l'homme a été créé *ensuite, deinde*, c'est-à-dire après les esprits sans corps et après les corps sans esprits. Il tranche ainsi plusieurs questions.

Les anciens philosophes enseignaient que la matière n'avait point eu de commencement. C'était le sentiment d'Aristote. Origène semble avoir admis la même chose pour les anges (Klée, *manuel de l'histoire des Dogmes*, traduction Mabire, tome 1, p. 340 ; — Freppel, *Origène*, lec. 16 et 17). Les théologiens catholiques sont partagés sur la question de savoir si cette création *ab æterno* est oui ou non possible. Quant au fait de l'éternité des créatures, ils sont unanimes à le rejeter. En effet, l'éternité des créatures est contraire à l'Écriture Sainte et à la Tradition ; elle est par consé-

quent inadmissible. Les Conciles de Latran et du Vatican condamnent solennellement ceux qui admettraient cette éternité, puisqu'ils déclarent que les anges et les corps ont été produits *ab initio temporis, au commencement du temps* ; or qui dit commencement dit le contraire de l'éternité. L'éternité consiste à être sans commencement.

Le juif Philon et saint Eucher ont cru que la création des anges avait suivi celle de l'homme, parce que les anges sont plus parfaits que l'homme et que l'œuvre de Dieu a été en se perfectionnant. Ce sentiment qui n'a point trouvé d'écho dans la tradition, est condamné par l'assertion de notre texte qui place la création de l'homme après celle des anges et des corps, *deinde*.

Le même texte porte que Dieu a créé *ensemble, simul* au commencement du temps les anges et les corps et ensuite les hommes.

Le sens de ce mot *simul* présente une véritable difficulté et il a été compris d'une manière très diverse.

Il semble emprunté à ce texte de l'Écclésiaste (xviii, 1.) " Dieu a créé toutes choses ensemble. *Creavit omnia simul* ", qui lui-même a reçu un grand nombre d'interprétations. Cornelius a Lapide en mentionne jusqu'à dix. On peut les ramener à deux classes principales. Les unes entendent *simul* dans le sens d'une simultanéité de temps ; elles y voient un résumé de cet autre texte (Exod. xx. 11.) : " Dieu a fait en six jours le ciel, la terre, la mer et tout ce qu'il renferment. *Sex diebus fecit Dominus cælum et terram et mare et omnia quæ in eis sunt* ". Les autres donnent au mot *simul* un des sens du mot grec κοινὴ qu'il traduit. Selon eux, *simul* signifierait *en commun*, et exprimerait que Dieu a fait également toutes choses ou qu'il les a faites sur un seul plan d'ensemble.

Cette seconde interprétation est plus communément admise aujourd'hui, car l'autre cadre moins facilement avec le système des jours périodes, qui met de longs siècles d'intervalle entre la création du ciel et de la terre et celle de l'homme.

Mais dans le texte des Conciles de Latran et du Vatican, le mot *simul* ne paraît guère susceptible de cette seconde interprétation. Il est en effet suivi des mots *ab initio temporis et deinde*, qui semblent marquer clairement qu'il faut entendre *simul*, d'une simultanéité de date. A ce qu'il semble, à première vue, le Concile aurait donc déclaré que la création des anges et des corps avait eu lieu simultanément au commencement, et que la création de l'homme avait été produite ensuite ; il improuverait par conséquent l'opinion admise par Saint Basile, Saint Grégoire de Nazianze, Saint Chrysostôme, Saint Jean Damascène, Saint Ambroise, Saint Hilaire, que les anges ont été créés assez longtemps ou au moins quelque temps avant la matière.

Ce sens de la simultanéité de date a été adopté, sans aucune hésitation, par presque tous les théologiens antérieurs à notre siècle. Quelques-uns, comme Sylvestre de Ferrare (*in 2 cons. gent.*, c. 83), prétendent même que cette simultanéité est de foi catholique depuis le Concile de Latran ; la plupart disent au contraire que le Concile n'a pas entendu définir ce point, mais que néan-

moins il serait téméraire de le contester et de se mettre en opposition avec sa déclaration. Ainsi s'exprime Suarez (*de Angelis*, lib. 1, c. 3, n. 13-15). C'est encore aujourd'hui l'opinion du cardinal Mazzella (*de Deo Creatore*, n. 258 et 259).

Cependant quelques auteurs contemporains d'une réelle autorité, comme le P. Hurter (*Théol. dogm.* 6^e edit. 11, n. 425 et 426) et M. Jungmann (*de Deo Creatore*, 4^e edit. n. 77) admettent qu'on peut entendre le mot *simul* du texte de nos conciles dans le sens, non d'une simultanéité de temps pour la création, mais d'une unité de plan et d'une communauté d'origine pour les créatures. Ils permettent donc de donner ici à ce mot la seconde interprétation qui lui a été donnée dans le texte : *Creavit omnia simul* de l'Écclésiaste (xviii, 1). A cette observation que le mot *deinde* appliqué aux hommes par nos conciles suppose dans ce qui précède une indication de la date de la création des anges et des corps, ils répondent que cette indication peut être regardée comme donnée par les mots *ab initio temporis*. Cela posé, l'adverbe *simul* affecterait toutes les créatures, les anges, la matière et l'homme et affirmerait seulement leur communauté d'origine et de plan.

Il est très remarquable que saint Thomas, qui écrivait cinquante ans après le quatrième Concile de Latran, a vu uniquement dans le mot *simul* l'expression de l'unité de plan de la création contre les Origénistes qui prétendaient que la création de la matière n'avait été voulue de Dieu qu'après la chute des mauvais anges et pour les punir de cette chute en en faisant des hommes.

Il est peut-être contestable que le Concile de Latran a voulu condamner les Origénistes, lorsqu'il a porté son décret ; mais il est certain qu'il avait en vue les Albigeois. Or, nous l'avons dit les Albigeois attribuaient au démon la production de la matière et du corps humain, qu'ils disaient mauvais. Ce que nous venons de rappeler, Hefélé l'affirme d'après les documents du temps dans son *Histoire des Conciles* (3645) et nous en avons pour preuve le texte même du Concile de Latran, qui après le passage reproduit par le Concile du Vatican, ajoute pour compléter sa pensée : " *CAE* le diable et les autres démons ont été créés bons de leur nature par Dieu ; mais ils sont devenus mauvais par eux-mêmes. Pour l'homme il a péché par la suggestion du diable. *Diabolus enim et alii dæmones a Deo quidem natura creatura sunt boni, sed ipsi per se facti sunt mali. Homo vero diaboli suggestionem peccavit*" (Denzinger, *Euchiridion symbolorum* n. 355). Le sens du mot *simul* dans le décret de Latran paraît donc bien être celui que lui attribue saint Thomas d'Aquin. Comme le Concile du Vatican a reproduit textuellement tout ce passage du décret de Latran, il y a lieu de penser que son intention a été de garder à tout ce passage, et au mot *simul* comme aux autres mots le sens qu'ils avaient dans ce décret. Rien ne nous laisse supposer du reste que l'attention des Pères se soit portée sur les difficultés que soulève ce mot, et qu'ils aient voulu les trancher dans un sens plutôt que dans un autre. Les documents publiés

par les *Acta Concilii Vaticani* des PP. Schneemann et Grauderath sont absolument muets à cet égard.

Quoiqu'il en soit, la question a moins d'importance qu'on ne le croirait d'abord ; et les deux opinions ne sont pas très éloignées l'une de l'autre pour le fond de la doctrine.

Suarez, qui voit dans le mot *simul* une déclaration de la simultanéité de date de la création des anges et des corps, admet néanmoins qu'entre cette création et celle de l'homme, Dieu a pu faire d'autres créations moins importantes que le texte ne mentionne point. Mazzella et les théologiens contemporains qui suivent l'interprétation de Suarez, reconnaissent tous qu'on peut être partisan de six jours périodes, équivalant à des siècles et pendant lesquels les espèces végétales et animales auraient été créées.

D'autre part, M. Jungmann (*ibid.*) fait observer avec raison que si le mot *simul* signifie également et non *simultanément*, la simultanéité de la création des anges et de la création des corps n'en est pas moins insinuée par les termes *initio temporis* qui suivent immédiatement le mot *simul* ; car ces termes supposent que les anges et les corps ont été créés les uns comme les autres au commencement, et par conséquent simultanément. Il y a aussi un argument en faveur de cette simultanéité dans l'accord de presque tous les théologiens. Mais il n'est pas nécessaire, ce qu'il me semble, de comprendre cette simultanéité d'une façon mathématique ; on peut lui donner, je crois, un sens conforme à notre manière habituelle de parler. Or nous disons souvent des événements qui sont dans le lointain des âges qu'ils se sont produits au même temps, lorsque leurs dates sont relativement rapprochées, bien qu'absolument parlant elles soient séparées par un certain intervalle.

J.-M.-A. VACANT,

Professeur au Grand-Séminaire de Nancy.

Un admirable inconnu. Le révérend père Etienne de Garheil, de la compagnie de Jésus, missionnaire au Canada, par le R. P. Orhand, de la même compagnie. Beau vol. in-8, 90 cts.

A travers l'Évangile. Homélie et discours prononcés dans l'église Saint-Paul-Saint-Louis de Paris, (1883-1891), par Paul Lallemand, prêtre de l'oratoire. In-18, 75 cts.

Le livre de l'Ecclésiaste, ou le discours inspiré du roi Salomon sur le Souverain Bien, paraphrase par M. l'abbé J. Boileau, curé de Ste-Geneviève de la plaine St-Denis, diocèse de Paris. In-12, 50 cts.

La revanche de Jeanne d'Arc, (17 juin 1434). Drame historique en quatre actes et en vers par le Rev. P. Delaporte, S. J. In-12, 50 cts.

PRONES LITURGIQUES

TRENTE-SIXIÈME INSTRUCTION

SOMMAIRE

I. Bénédiction. Étymologie.—II. Usitées de tout temps.—III. Bénédiction des objets servant au culte.—IV. Des objets servant aux usages de l'homme. Bénédiction des champs, à la fête de saint Marc, aux jours des Rogations, des aliments, des vêtements, etc.—V. Bénédiction des forges, des usines, des chemins de fer.—VI. Réflexions.

I. Il y a d'autres bénédictiones que celle du Saint-Sacrement, et nous avons aussi à vous en entretenir.

Bénir vient de *benedicere*, dire ou souhaiter du bien, en demander à Dieu pour une personne ou une chose.

II. L'usage des bénédictiones remonte au premiers âges du monde. Après les avoir créés, Dieu bénit Adam et Ève, *Benedixitque illis*. Melchisédech, bénit Abraham au retour de la guerre qu'il venait de faire pour la délivrance de son neveu Lot. Isaac vieux et aveugle bénit ses fils, Jacob et Ésaü. Jacob oblige l'ange, avec qui il avait lutté, à le bénir. Ce même patriarche, à son lit de mort, bénit les douze chefs futurs des tribus d'Israël, ses enfants. Dieu lui-même donne à Aaron la formule dont les Pontifes de l'ancienne loi doivent user pour bénir le peuple ; et cette formule diffère peu de celles qu'emploient aujourd'hui les évêques. " Parlez à Aaron et à ses fils : Voici comment vous direz : Que Dieu vous bénisse et vous garde. Que le Seigneur vous montre son visage et qu'il ait pitié de vous. Que le Seigneur tourne vers vous sa face et vous donne la paix."

Jésus dans l'Évangile bénit les cinq pains au désert ; il bénit aussi le pain et le vin eucharistiques avant de les consacrer ; Jésus bénit les petits enfants, et en montant aux cieux il étend ses mains sur ses apôtres et sur ses disciples pour les bénir.

Les apôtres ont suivi l'exemple de leur Maître. Les évêques, successeurs des apôtres, ont béni comme eux soit les personnes, soit les choses. Les Souverains Pontifes commencent leurs lettres par une bénédiction : " Salut et bénédiction apostolique ; " et cet usage remonte aux premiers siècles de l'Église. Avant d'avoir été dépossédé de sa Ville sainte, le Pape, du haut du balcon de Saint-Pierre, bénissait la ville et le monde, *urbi et orbi*, au milieu d'une foule immense recueillie et silencieuse, accourue de tous les points du globe pour cette imposante solennité. Les prêtres eux-mêmes

bénissent, même en dehors de l'église. C'est une de leurs fonctions : *Oportet presbyterum benedicere.*

III. L'Église bénit d'abord tout ce qui est à son usage, tout ce qui sert à la célébration des saints mystères ou a quelque rapport au culte. Cela se conçoit : par cette bénédiction elle retire ces objets de l'usage commun, de tout commerce profane, elle les dédie, les consacre tout particulièrement au Très Haut : églises, autels, vases sacrés, ornements sacerdotaux, linges sacrés, cloches, cimelières, vases des saintes huiles, saintes huiles elles-mêmes, fonts baptismaux, cierge pascal, cierges de la Chandeleur, cendres, rameaux, croix, images. Quelques-unes de ces bénédications se font d'une manière plus solennelle, avec chant et préface, quelques-unes même avec l'onction des saintes huiles. Elles prennent quelquefois, dans ce dernier cas, le nom de consécration, quand il s'agit, par exemple, d'un calice, d'une patène, d'un autel, d'une église, et même de la prise solennelle de l'habit religieux, bien qu'il n'y ait pas là d'onction. Elles s'appellent sacre, quand elles ont pour objet un évêque, ordination, quand il est question des prêtres et des lévites.

Plusieurs de ces bénédications sont réservées aux évêques. Quelques-unes, bien que réservées, peuvent se faire par des prêtres, avec l'autorisation des évêques.

IV. Vous le voyez, mes Frères, tout qui a trait au culte, personnes et choses, est béni par l'Église. Le service de Dieu en est singulièrement rehaussé. Personnes et choses, une fois vouées à Dieu, ne peuvent plus, ne doivent plus servir aux usages du monde.

Mais, outre ce qui tient au culte et que l'Église bénit avec tant de raison, il y a une infinité d'autres choses sur lesquelles elle appelle les faveurs du Très Haut. C'est ainsi qu'elle bénit la plupart des objets à l'usage de l'homme : les champs, les blés, les vignes, les eaux, les ateliers, les maisons, les navires, qui sont des maisons flottantes, les chemins de fer. Elle bénit les vêtements, surtout pour les malades et pour les enfants. Elle a une bénédiction toute particulière pour les enfants, qu'elle offre à Jésus, lui rappelant les tendres caresses dont il étaient l'objet de sa part, aux jours de sa vie mortelle. Elle en a une pour les femmes, après leurs couches, remerciant avec elles le ciel de leur heureuse délivrance, et appelant sur la mère et sur l'enfant les regards bienveillants du Très-Haut. Les mères chrétiennes n'ont garde de négliger cette bénédiction précieuse. L'Église bénit encore les animaux, ces serviteurs de l'homme, qui partagent ses travaux et lui en allègent le poids. C'est à la fête de saint Roch, protecteur puissant contre la peste, que se fait d'ordinaire cette bénédiction. L'Église, elle, bénit jusqu'à nos aliments, notre pain, notre vin, notre huile, nos fruits ; elle bénit les œufs, nourriture du pauvre et régal du laboureur. Elle nous recommande de bénir nous-mêmes ou plutôt de prier Dieu qu'il bénisse notre table à

chacun de nos repas, ce qu'un bon chrétien ne doit jamais omettre.

C'était là une manière de faire remonter à Dieu la création tout entière en la lui offrant et le priant de bénir l'usage que nous nous proposons d'en faire. C'est un moyen d'intéresser le Créateur à la conservation et au bon emploi de ses créatures. Ah ! quand le peuple chrétien s'empressait de demander ces bénédictions à l'Église, quand, avant d'user des biens que la Providence lui met en mains, il priait Dieu de les purifier, de lui ôter tout ce qu'ils pouvaient avoir de nuisible, il n'était vraiment pas si mal avisé. Quand il faisait bénir ses champs au jour de la Saint-Marc ou aux Rogations, ses champs ne s'en trouvaient pas plus mal à l'époque des récoltes ; et lorsqu'il attachait l'olivier ou le laurier béni du jour des Rameaux aux ceps de ses vignes, ses vignes n'étaient pas, au printemps suivant, plus malades qu'elles ne le sont aujourd'hui. Le cierge de la Chandeleur allumé dans la cabane ou dans le château aux jours de tempête, la maison aspergée avec l'eau bénite, ne rendaient pas les orages plus terribles ni plus destructeurs que ceux de notre temps.

Et remarquez, mes Frères, que ce ne sont pas là de vaines et stériles superstitions. En bénissant les rameaux, en bénissant les cierges, l'Église a prévu l'emploi qu'on en ferait, et ses prières toutes spéciales ont appelé sur cet emploi les faveurs et les secours d'en haut. Écoutez ces belles prières liturgiques et voyez quel en est l'objet. " Bénissez ces rameaux de palmier ou d'olivier, que vos serviteurs reçoivent en l'honneur de votre nom, et faites qu'en quelque endroit qu'ils soient portés, les habitants de ce lieu obtiennent votre bénédiction, qu'ils soient préservés de toute adversité, que votre droite les protège ; eux que Jésus Christ votre Fils, Notre-Seigneur, a rachetés." Et quant aux cierges de la Chandeleur : " Nous vous supplions humblement, dit l'Église, de bénir, de sanctifier ces cierges pour les usages des hommes, pour la santé de leur corps et de leurs âmes, soit sur terre, soit sur mer," etc.

Il en est ainsi de bien d'autres choses que bénit l'Église. Elle se propose dans ces bénédictions les intérêts non seulement spirituels, mais encore temporels des hommes. Mais les hommes, en nos jours d'indifférence et d'impiété, ne comprennent plus les intentions de l'Église. L'Église, en toute rencontre et à propos de tout, s'efforce de nous rattacher à Dieu, et nous nous en séparons chaque jour davantage. Sachant que tout don parfait descend du ciel, que tous les biens, de quelque nature et de quelque ordre qu'ils soient, viennent de Dieu, elle les demande pour nous. Elle essaye en même temps, par tous les moyens qui sont en elle, de détourner de nous et de tout ce qui nous touche les fléaux qui nous menacent ; en un mot, elle sollicite pour nous la protection incessante de Dieu ; et cette protection, nous n'en faisons point cas, nous n'y tenons pas, le dirai-je ? nous n'y croyons pas. C'est là, en effet, la disposition d'un grand nombre de chrétiens de notre siècle, faux savants qui pensent que le monde se gouverne par lui-même et que des lois inéluctables le poussent. Hélas ! qu'arrive-

t-il ? C'est que cette protection divine, qui s'étendait sur nos pères et les préservait de bien des malheurs, s'écarte aujourd'hui de nous, se désintéresse en quelque sorte de nous. Aussi, voyez, quels désastres partout, quelle ruine, quel appauvrissement de la terre, quel trouble et quel bouleversement du ciel ! On n'entend de tout côté que les plaintes, des gémissements, des lamentations sur le désordre des saisons et sur la misère publique qui en est la suite. Et néanmoins on ne se tourne pas vers Dieu ; on n'a pas recours à Dieu ; on vit comme si Dieu n'était pas, ou comme s'il ne s'occupait plus de nous, ou comme s'il n'avait plus aucun pouvoir sur la nature. L'Église pense autrement, mes Frères, l'Église agit autrement. En cela comme en tout le reste laissons-nous simplement et humblement conduire et guider par l'Église.

V. Jusqu'à ces derniers temps on bénissait en France, et l'on bénit encore à l'étranger les forges, les usines, ces vastes ateliers du travail humain où l'homme aidé des machines opère les plus étonnantes merveilles, mais où la grandeur des dangers pour lui est toujours en rapport avec, l'importance et la grandeur des résultats. L'homme y lutte contre de redoutables éléments, les dompte, les assouplit, les fait servir à ses desseins, se sert d'eux comme de puissants auxiliaires ou plutôt comme d'esclaves dociles. Mais l'esclave se révolte parfois et brise sur la tête de son maître les chaînes dont celui-ci l'avait chargé. Que la bénédiction de Dieu est donc nécessaire dans ces centres de travail si admirables, si actifs, mais si pleins de périls !

Il n'y a pas longtemps encore on bénissait les chemins de fer à leur inauguration. L'évêque du lieu, quelquefois assisté d'autres évêques ses frères, appelait sur ces gigantesques constructions et sur les machines frémissantes qui en sont l'âme la protection du ciel. Et la masse des ouvriers et des employés de tout grade, et la multitude des voyageurs groupés autour du pontife, voyaient dans sa prière ardente un motif d'espérance et un gage de sécurité.

Pour l'obtenir, pour l'assurer, cette sécurité si nécessaire, il faut le concours de tant de choses, la réunion de tant d'éléments divers, la convergence de tant de volontés dévouées, de tant d'attentions soutenues, de tant de bras fidèlement appliqués à leur œuvre ! La moindre défaillance, la moindre inattention, la plus légère infidélité peut entraîner des conséquences si graves ! Ah ! quand on monte sur ces chars que la vapeur va tout à l'heure emporter, plus rapides que l'oiseau, aussi prompts que la flèche, quand on leur confie sa vie et quelquefois d'autres vies plus chères encore que la sienne, on sent qu'on aurait besoin d'un regard bienveillant du ciel ; et l'on serait bien aise de savoir que ce regard a été sollicité par une prière, une prière de pontife ou de prêtre. Eh bien, cette satisfaction, on ne l'a pas ; cette prière, elle n'a pas été faite. Et cependant les monstres ailés vomissant la flamme et la fumée, faisant entendre au loin leur sifflement sauvage, vont, viennent, s'élancent, s'arrêtent et quelquefois, hélas ! se heurtent horri-

blement ou s'écartent de leur voie, écrasant sous leurs pieds d'airain d'innombrables victimes.

Que l'homme est aveugle, ennemi de lui-même et ignorant de ses intérêts ! Dieu ne souhaite rien tant que de l'aider dans sa faiblesse, que de le préserver dans ses périls. Mais faut-il au moins que l'homme lui demande cette aide, cette protection ; et l'homme n'en veut rien faire. Il aime mieux se passer de Dieu. N'est-il pas Dieu lui-même ? Il le croit vraiment dans sa folie, enivré qu'il est par l'orgueil de ses inventions. C'est moi, dit-il, avec le roi superbe de Babylone, c'est moi qui ai fait toutes ces choses !

Ne négligeons pas, mes Frères, d'implorer les bénédictions de l'Eglise sur nous-mêmes et sur tout ce qui nous touche. Il n'est pas un instant de notre vie où nous n'ayons besoin du secours d'en haut ; il n'est pas une chose à notre usage qui ne puisse nous devenir nuisible par des causes cachées et que nous ne pouvons apercevoir, ou par des circonstances particulières qui échappent à notre prévoyance. Dans tous ces cas n'avons-nous pas besoin d'un bras puissant qui nous soutienne, d'un œil paternel qui veille sur nous ? Et c'est là précisément ce que tendent à nous assurer les prières liturgiques appelant sur nous et sur tout ce qui se rapporte à nous les miséricordes divines.

M. l'abbé GAUSSENS.

NOUVEAUTÉS

Vie de la Rvde Mère Marie St-Maurice, fondatrice des Missions de la Présentation de Marie au Canada et 3ème supérieure générale de cette Congrégation par l'abbé E. Marbot. 1 vol. In-12. Prix : 75 cts.

Instructions pour les personnes du monde, dédiées aux agrégées de Notre-Dame du Cénacle & aux associations des Enfants de Marie, par Mgr Charles Gay. 2 vols. In-12. Prix : \$1,88.

Correspondance du Vicomte Armand de Mehen & de Madame Swetchine, publiée par le Comte Le Camus. 1 vol. In-8. Prix : 88 cts.

Wagner en Caricatures, par John Grand Carteret. Portraits & autographies de Wagner, dessins originaux de Blass. 1 vol. In-8. Prix : \$1.00

Préparation au grand jour, ou Instructions simples et pratiques pour la Première Communion formant la matière de trois retraites, par l'abbé Jouve. 1 vol. In-12. Prix : 88 cts.

L'Encyclique Rerum Novarum, et ses enseignements, par M. F. Perriot. 1 vol. In-8. Prix : 50 cts.

LES LOUANGES

DE

LA VIERGE MARIE

PAR SAINT BERNARD

RECUEILLIES ET TRADUITES PAR

L'ABBÉ SCHWENDINGER

Un beau volume in-18.....Prix : 50 cts

TABLE DES MATIÈRES

Approbations. — Préface. — Prédetermination de Marie. — Figures prophétiques de Marie. — Marie, Femme forte. — Le Nom de Marie. — Marie Reine des Vierges. — Fiançailles de Marie. — Beauté de Marie. — Marie visitée par l'Ange. — Humilité de Marie. — Marie saluée par l'Ange. — Marie pleine de grâce. Le Seigneur avec Marie. — Marie bénie parmi les femmes. — Marie bénie par son Fils. — Prière de l'humanité à Marie. — Marie joie de l'humanité. — Marie Vierge prudente. — Marie Servante du Seigneur. — Maternité de Marie. — Craintes de Joseph. — Le Fils de Marie. — Purification de Marie. — Vie silencieuse de Marie. — Le Martyre de Marie. — Assomption de Marie. — La Femme revêtue du Soleil. — La Femme couronnée d'étoiles. — Marie Médiatrice. — Marie canal de la Grâce. — Marie Reine de Miséricorde. — Dévotion à Marie.

PARTIE LEGALE

BOODLAGE (1)

QUESTION.—Depuis bien longtemps on n'entend parler que de *boodle*, *boodlers* et *boodlage*. Q'entend-on par *boodlage* ?

HECTOR LENOIR.

RÉPONSE.—Il y a *boodlage* chaque fois qu'un individu, occupant une position officielle salariée ou non salariée, (2) profite de cette position pour extorquer de l'argent en considération de services rendus ou à rendre dans leur qualité officielle. (3) Ainsi peuvent se rendre coupables de *boodlage* les juges, les ministres, les députés, les chefs de département, les échevins des villes, etc., etc.

Il y a bien d'autres cas où l'on peut se rendre coupable de *boodlage*, mais je ne cite que les principaux.

Les honnêtes gens, à quelque parti politique qu'ils appartiennent, doivent appeler à grands cris une législation sévère contre les *boodlers* grands et petits.

MARIAGE.—COMMUNAUTÉ

QUESTION.—Je suis né en Suisse et ma femme est née en Belgique. Nous nous sommes mariés dans la Province de Québec où j'ai établi mon domicile permanent et définitif. Nous n'avons pas fait de contrat de mariage, quel est le régime qui régit nos acquisitions ?

Jehan Brager.

RÉPONSE.—Le régime de la communauté étant le droit commun de la Province de Québec, (C. C. art. 1260) vous êtes censé vous y être soumis. En conséquence la communauté légale de biens existe entre votre femme et vous. Au décès de l'un de vous, vos biens seront partagés par égale moitié dont l'une ira aux héritiers du prédécédé et dont l'autre restera au survivant. (Voyez Guillonard, Traité du contrat de mariage T. 1. No 338.)

MARIAGE NUL.

QUESTION.—Dans le cours de janvier dernier deux catholiques, majeurs tous deux, sont partis de la paroisse de X..... et sont allés se marier aux Etats-Unis, près de Portland, devant un ministre méthodiste. Ce mariage est-il valide ?

L. C.

RÉPONSE.—Ce mariage est radicalement nul :

1°. Parceque les contractants sont allés se marier aux Etats Unis en fraude des lois de la Province de Québec où ils sont domiciliés. (C. C. Art. 135).

(1) Ce mot n'est ni anglais, ni français. Il vient de *boodle*, *boodler*, mots énergiques qui sont intraduisibles.

(2) v. g. Les conseillers et échevins.

(3) Les honoraires légalement exigibles ne tombent pas dans la catégorie des sommes extorquées par le *boodlage*.

2° Parceque deux catholiques ne peuvent pas se faire marier par un ministre protestant (C. C. Art. 129.)

SOCIÉTÉS DE CONSTRUCTION.—LIQUIDATION (1)

Nous empruntons l'article suivant à l'ETENDARD du 5 avril 1892.

JUGEMENT IMPORTANT.

L'honorable juge Wurtele a rendu, samedi, un jugement important.

Il s'agissait de décider si les membres d'une société de construction qui ont reçu des appropriations et qui les ont remboursées, ont le droit de partager dans l'actif lors de la liquidation finale.

La Société de construction Canadienne Française de Montréal s'est mise en liquidation en vertu de la loi provinciale en août 1887. Un dividende a été déclaré par les liquidateurs en faveur seulement de ceux qui n'avaient pas pris d'appropriations.

Ce dividende a été contesté

L'hon. juge Wurtele, après avoir résumé les prétentions des parties, a décidé que d'après la loi provinciale en vertu de laquelle la société s'est mise en liquidation, les actionnaires qui ont remboursé leurs appropriations ont le droit de partager dans l'actif.

C'est la première cause qui se soulève sur l'interprétation de ce statut.

Ce jugement était attendu avec intérêt par les intéressés.

Les demandeurs contestant le dividende étaient représentés par M. Gustave Lamothe et les liquidateurs par M. Charpentier et par M. Laflamme.

On lit dans la MINERVE du 7 mars 1892.

ACTION EN DOMMAGES.—JUGEMENT CONTRE LA VILLE.

Il y a quelque temps, M. Patrick O'Connor, par l'entremise de son avocat, M. Ernest Desrosiers, intentait une action contre la ville pour blessures reçues sur la ruelle Mathieu, alors que le trottoir était dans un très mauvais état.

Cette cause a été plaidée, samedi, devant Son Honneur le juge oranger.

L'avocat de la corporation présenta cet argument : La ruelle Mathieu n'étant pas un eplace publique, mais simplement une rue à l'usage de quelques particuliers, la corporation n'a rien à y voir, et par conséquent, n'est pas responsable de cet accident.

Le juge ne fut pas de cette opinion. Il dit que la corporation, percevant des taxes sur les propriétés construites sur ces ruelles, était obligée de voir à ce que ces ruelles soient bien entretenues. Il condamne donc la corporation à payer \$1,225 au plaignant.

Dans la circonstance, ce jugement est important. On peut l'appeler un *test case*.

(1) Voyez les articles 5455 et suivants des statuts Refondus de Québec.

Celui qui a de la dévotion pour la Sainte Vierge Ne Périra Pas !

Écoutez un des serviteurs les plus illustres de Marie, dont le style antique a autant de grâce que d'énergie.

“ Il n'est rien de semblable à ce que racontent tous les écrivains de la vie de saint Dominique touchant la confession que ce grand serviteur de Dieu tira par force de l'ennemi juré de la sainte Vierge, par la bouche d'un hérétique albigeois, lequel était tourmenté, pour ses blasphèmes, de plusieurs démons qui s'étaient emparés de son corps. Il lui fut amené à la ville de Carcassonne. Le saint l'exorcisant, et s'étant enquis des démons qui, de tous ceux qui sont au ciel, ils redoutaient davantage, et qui, à ce sujet, devait être avec plus d'affection aimé des hommes ; les démons, par la bouche du possédé, firent mille refus de répondre. Mais enfin saint Dominique aperçut la Vierge sainte au milieu des anges, qui fit commandement à ces mulins d'obéir à son serviteur, à leur courte honte et à la plus grande gloire de Dieu. Voici ce qu'alors ils répondirent, après s'être cruellement démenés, et avoir témoigné leur rage avec mille horribles cris : “ O notre ennemie, notre ruine et notre confusion ! pourquoi êtes-vous descendue du ciel pour nous tourmenter ? Faut-il donc que nous soyons forcés par vous, qui êtes l'avocate des pécheurs et l'assuré chemin du paradis, de découvrir une vérité qui nous est si préjudiciable ?

“ Ecoutez, chrétiens, écoutez ce qu'il faut que nous confessons : cette Mère de Dieu, qui est présente, a tout pouvoir pour tirer ses serviteurs de nos mains. C'est elle qui dissipe toutes nos ruses, comme le soleil fait des nues, elle qui rompt le col à toutes nos entreprises.

“ Nous confessons par force que nul de ceux qui ont persévéré en son service n'a jamais été damné avec nous ! ”

Extrait de **Le Salut assuré par la dévotion à Marie**, ou *Devotus Mariæ nunquam peribit*, témoignages et exemples, par l'auteur d'“ *Auguste Marçeau* ” et de l'“ *Ange de l'Eucharistie* ”, 1 vol. In-12 Prix : 40 cts.

OUVERTURE DU MOIS DE MARIE

CE QUE DIEU A FAIT POUR MARIE

Fecit mihi magna qui potens est. (Luc, 1, 49.)
Le Tout-Puissant a fait en moi de grandes choses

SOMMAIRE :

I. Faveurs dont Marie a été l'objet de la part de Dieu. — II. Marie prédestinée. III. Figurée.—IV. Prédite.—V. Sanctifiée.—VI. Associée aux desseins de Dieu.—VII. Admise en participation des honneurs rendus à Dieu.—VIII. En honorant Marie, Dieu nous montre comment nous devons l'honorer nous-mêmes.

I. Quelle sera, mes Frères, notre occupation principale durant ce mois que nous sommes si heureux de consacrer à Marie ? Contempler les vertus de cette vierge toute pure et toute sainte, et par une étude attentive et par une imitation fidèle les faire passer dans notre vie. Mais nous ne nous contenterons pas de considérer ses vertus, nous voudrons aussi envisager ses gloires, ses gloires qui sont aussi les nôtres. Car la gloire de la mère fut toujours celle des enfants. Nous voudrons parcourir en détail les privilèges de Marie et les honneurs si éclatants, si multipliés dont il a plu à Dieu de la parer. *Fecit mihi magna qui potens est.* Mais avant d'aborder les détails, considérons l'ensemble et voyons dans ce premier entretien, sommairement et d'un regard général, les magnifiques dons que Dieu a faits à Marie.

Ce que Dieu a fait pour Marie, quel esprit pourrait le concevoir ? quelle bouche pourrait le raconter ? Ah ! c'est bien à l'égard de Marie que la miséricorde de Dieu a été sans borne, *misericordix ejus non est numerus.* Pour qu'une femme ait pu concevoir et enfanter un Dieu, dit saint Bernardin, il ne lui a fallu rien moins qu'une effusion infinie de grâces, *per quamdam infinitatem gratiarum.*

II. La première grâce, le premier honneur que Marie ait reçu de Dieu, c'est d'avoir été prédestinée par lui à la dignité sublime de mère du Verbe fait chair, et cela, avant l'origine des temps, dès l'éternité, d'avoir occupé dans les pensées du Très-Haut sinon la première, du moins la seconde place.

La première pensée de Dieu, ce fut le Christ. Le Christ ou le verbe de Dieu fait homme : voilà le centre des œuvres de Dieu, voilà le but de la création. L'Incarnation, d'après d'illustres théologiens, Suarez entre autres, même indépendamment de la chute de l'homme, a été le terme des desseins de Dieu. Mais l'Incarnation, pour s'accomplir, avait besoin du concours d'une créature. Il fallait au Verbe une mère pour s'unir à l'homme. Cette mère a donc été prédestinée en même temps que son Fils par un décret préalable, précédant tous ceux qui devaient donner

naissance aux mondes. Si donc le Verbe fait chair a été *le premier né de toute créature*, selon l'apôtre saint Paul, (COL., I, 15), Marie après lui a tenu le second rang dans les pensées divines ; et c'est avec raison que l'Eglise lui applique ce que l'Esprit-Saint dit de la Sagesse elle-même : " J'ai été créée avant les siècles. Il m'a possédée au commencement de ses voies. Les abîmes n'étaient pas encore, et j'étais conçue. J'étais engendrée avant les collines. " (ECCL., XXIV, 14 ; PROV., VIII, 22.)

Erat mater Jesu ibi, nous dit l'Évangile à propos des noces de Cana, la mère de Jésus était là. Elle était encore avec Jésus à Bethléem, à Nazareth, à Jérusalem, en Égypte au Calvaire. Rarement Marie s'est séparée de Jésus, tant que Jésus est resté sur la terre. Or, ce qui est vrai des temps qui ont suivi l'Incarnation est vrai aussi des temps qui l'ont précédée. De toute éternité Marie était avec Jésus dans la pensée de Dieu, *et erat mater Jesu ibi*.

III. La seconde gloire de Marie, c'est d'avoir été figurée. Le moule de la nature a été fait pour celui de la grâce. C'est ce que fait entendre le docteur des nations quand il dit : Tout est à vous, le monde, la vie, la mort, les choses présentes, les choses futures, tout est à vous, mais vous êtes au Christ, et le Christ est à Dieu ! (I COL., III, 22.) Le monde de la nature étant fait pour celui de la grâce, le reflète en quelque sorte et le reproduit, quoique d'une manière bien grossière et bien incomplète. C'est pourquoi la création tout entière est comme un miroir où apparaît Marie, Marie chef-d'œuvre du monde de la grâce. Les merveilles de l'univers, ses beautés, ses splendeurs sont des images, des symboles de Marie. Marie, en effet, dans le langage des écrivains sacrés, c'est l'aurore à son lever ; Marie, c'est le soleil à son midi ; Marie, c'est la lune dans sa lueur modeste et sereine ; Marie, c'est la source intarissable d'où jaillit la grâce ; Marie, c'est l'arche de Noé, dominant les vagues du péché et contenant l'espoir du monde ; Marie, c'est la colombe apportant le rameau de la paix ; c'est l'arc-en-ciel annonçant l'éternelle alliance de Dieu avec les hommes ; Marie, c'est le buisson ardent, d'où le Très-Haut fait entendre sa voix ; c'est l'arche du vieux Testament renfermant la manne céleste ; c'est la toison de Gédéon, c'est la rose de Jéricho, c'est le cèdre du Liban, c'est le palmier de Cadès.

Comme le monde physique, le monde moral figure aussi Marie ; et les femmes les plus illustres de l'ancienne loi nous offrent d'elle chacune quelques traits. Ève, Sara, Rebecca, Rachel, la sœur de Moïse, Jabel, Débora, Judith, Esther, sont des images figuratives, des symboles vivants des gloires de Marie. L'histoire du peuple de Dieu, la Bible tout entière est pleine de Marie, comme elle est pleine de Jésus.

IV. Mais Marie n'a pas été figurée seulement, elle a été aussi prédite. Le premier prophète qui l'ait annoncée aux hommes, c'est Dieu, Dieu lui-même sur les ruines encore fumantes du monde écroulé. *Elle écrasera ta tête. J'établirai des inimitiés entre toi et la femme.*

Je laisse David, je laisse Salomon, qui dans leurs cantiques ont si souvent parlé de Marie, et dont l'Église, pour célébrer cette reine, emprunte journallement le langage inspiré. J'arrive à Isaïe, le prophète, ou plutôt l'historien de Marie, comme il l'est de Jésus. *Voilà qu'une vierge concevra, et elle enfantera un fils, et ce fils sera appelé Emmanuel, ou Dieu avec nous.* (Is., vii, 14.) La virginité sans tache de Marie, sa fécondité miraculeuse, sa maternité divine, ses gloires incomparables, tout cela ressort de ces magnifiques paroles du fils d'Amos. *Une branche sortira de la tige de Jessé, une fleur naîtra de sa racine,* dit le même prophète. (Is., xi, 1.) Cette branche, c'est la vierge toute pure ; cette fleur, c'est le Verbe incarné.

Les patriarches, les prophètes, les saints de l'ancienne alliance, Adam, Abel, Enoch, Noé, Abraham, Isaac, Jacob, Moïse, Samuel, tous ces justes, tous ces serviteurs de Dieu furent occupés constamment d'une chose pendant leur vie, contempler à la lumière de la foi le grand mystère de l'Incarnation du Verbe, le voir dans l'avenir, le saluer de loin, et voir aussi, saluer celle qui devait le réaliser un jour, *a longe aspicientes et salutantes.* (HEB., xi, 13.) Quelle gloire pour Marie d'avoir été en vue, en perspective, à tous les siècles, à toutes les générations, pendant quatre mille ans, et d'être ainsi avec son divin Fils l'objet de l'espérance et de l'allégresse de l'humanité tout entière, *vidit et gavisus est !*

V. Marie a été prédestinée, figurée prédite, Marie de plus a été sanctifiée. Eh ! ne devait-elle pas l'être ? Destinée à servir de tabernacle au Très-Haut, n'était-il pas convenable qu'elle fût pure sainte, immaculée ? Dieu qui avait pris tant de soin pour se faire construire par Moïse un tabernacle matériel qui ne fût pas trop indigne de lui, qui en avait lui-même dressé le plan, qui avait choisi, inspiré des ouvriers pour l'exécuter, qui avait indiqué les métaux les plus riches, les bois les plus précieux pour entrer dans cette construction, quand il s'agit pour lui de se préparer un tabernacle vivant, où il a résolu d'habiter, non plus aux yeux d'une nation particulière, mais aux yeux de tous les peuples et de toutes les générations, devait-il apporter moins de soin, employer moins de richesses à cette œuvre ? La sainteté la plus pure, la beauté la plus parfaite, l'intégrité la plus absolue, était-ce trop pour orner la demeure que le Verbe éternel devait se choisir ici-bas ? Non, non, le Fils de Dieu, le saint par excellence, sanctifia lui-même son tabernacle. Quand elle entra dans le monde, cette Arche sainte où il devait reposer, les flots du péché s'écartèrent pour la laisser passer. Au moment où elle apparut à l'horizon de la vie, dès l'instant même de sa conception, les anges la saluèrent du haut du ciel de leurs acclamations joyeuses. C'était la première fois depuis Adam et Ève, si tôt déchus, qu'une créature pure et sans tache arrivait ici-bas. *Ave, gratia plena,* s'écrièrent-ils dans leur enthousiasme. *Ave, gratia plena,* répéta quelques années après à Marie elle-même l'ange Gabriel. *Ave, gratia plena,* a redit dernièrement le chef suprême de l'Église, Pie IX, cet autre

ange envoyé de Dieu pour proclamer, au XIX^e siècle, parmi les applaudissements de la catholicité ravie, la glorieuse et ineffable pureté de Marie.

VI. La cinquième gloire de Marie, c'est d'avoir été associée aux grands desseins de Dieu par rapport à l'humanité, et d'y avoir été associée librement. Ah ! c'est bien à l'égard de Marie que s'est accomplie cette parole de nos Livres Saints : *Magna reverentia disponis nos*, vous nous traitez avec un grand respect.

Dieu a résolu d'envoyer son Fils sur la terre, d'unir ce Fils avec la nature humaine, de faire de ce Dieu-homme une victime destinée à racheter le genre humain. Mais pour exécuter ce plan, mais pour donner à son Fils, une chair mortelle, il faut le concours d'une créature, de Marie, puisque c'est Marie qui a été choisie pour cette mission. Ce concours nécessaire, Dieu ne pouvait-il pas le commander, l'emporter de force ? *Dixit et facta sunt*, il dit et tout se fait. C'est sa manière ordinaire d'agir. Eh bien, non, ce n'est pas ainsi qu'il agira envers Marie ; il y met, si je puis parler ainsi, plus de façons, il traite Marie avec plus de révérence. Il propose, et il attend que sa proposition soit acceptée. Avant de créer le premier homme, centre du monde ancien, les trois personnes de la sainte Trinité s'étaient en quelque sorte assemblées et consultées : *Faciamus hominem*. Avant de créer le nouvel Adam, centre du monde nouveau, elles se consultent de même. Mais à leur conseil suprême elles admettent une personne de plus, Marie ; Marie est consultée, sollicitée. A la proposition que lui fait l'ambassadeur du Très-Haut elle oppose ses difficultés, ses doutes ; ses difficultés sont aplanies, ses doutes sont éclaircis. Les cieux sont attentifs. La terre écoute et attend. C'est de votre bouche, ô Marie, que doit sortir l'arrêt qui doit nous sauver ou nous perdre. *Fiat*, dit Marie, et cette parole, plus puissante que celle qui tira l'univers du néant, donne naissance à un monde mille fois plus noble, plus élevé que l'ancien, à des cieux nouveaux et à une terre nouvelle, *fiat*. Trouvez-vous, mes Frères, que Dieu ait assez honoré Marie, et que les Pères aient exagéré sa grandeur en lui donnant le titre de corédemptrice du genre humain ?

VII. Dieu a honoré Marie en l'associant à ses desseins. Il l'a honorée, et il l'honore tous les jours en l'admettant en participation de ses honneurs. Sans doute il y a une différence immense entre ce que nous faisons pour Marie et ce que nous faisons pour Dieu. Sans doute nous rendons à Dieu un culte unique et qui n'est dû qu'à lui seul. Nous adorons Dieu, c'est-à-dire, nous l'honorons comme le créateur, le maître, le conservateur de toute chose. Quant à Marie, nous l'honorons simplement comme la plus haute, la plus sainte, la plus pure, la plus privilégiée des créatures ; et bien que le culte de Marie, dans la hiérarchie des cultes, constitue à lui seul un ordre particulier, néanmoins les honneurs que nous lui rendons ne sont et ne peuvent être que de l'amour, de l'admiration, de la vénération, de la louange ; jamais ils ne monteront jusqu'à l'adoration. En Marie nous honorons l'œuvre de Dieu,

et c'est en définitive à Dieu que remonte le culte que nous rendons à Marie.

Mais, ces réserves faites, et à ne considérer que les dehors, le Très-Haut ne paraît-il pas partager avec Marie les hommages des mortels, comme un roi puissant partage avec la reine sa glorieuse épouse les vœux et la soumission de ses sujets ? Ne semble-t-il pas même renvoyer à Marie, en se dépouillant lui-même, ce que le culte public a de plus brillant, de plus gracieux et de plus enthousiaste ? Des temples s'élèvent au Très-Haut, des temples s'élèvent aussi à Marie. Le Très-Haut a des autels. Près des autels du Très-Haut sont les autels de Marie. Des cantiques retentissent en l'honneur de Dieu. Des hymnes plus harmonieuses peut-être, plus suaves, retentissent à la gloire de Marie. Dieu a des sujets dévoués et fidèles. Marie a des serviteurs non moins ardents et non moins dévoués. Marie est partout auprès du Tout-Puissant. C'est Esther assise dans sa gloire à côté de son royal et magnifique époux Assuérus, recevant avec lui et sans qu'il en soit jaloux les tributs et les hommages des nations.

Je ne parle pas de la gloire de Marie dans le ciel. Assise à côté de son Fils, elle tient avec lui le sceptre de la royauté, et son empire s'étend, comme celui de Jésus, sur les anges et sur les hommes.

VIII. Voilà, mes Frères, comment Dieu a honoré Marie, et en l'honorant ainsi il nous apprend comment nous la devons honorer nous-mêmes. C'est lui qui s'offre à nous comme notre modèle dans les hommages que nous devons rendre à notre mère ; à l'exemple du Très-Haut, exaltons, louons, glorifions Marie durant ce mois que notre piété lui consacre. Que ce ne soient pas seulement des fleurs que nous lui offrons, mais bien des fruits, des fruits de salut, des fruits de sanctification, des fruits de progrès dans les vertus dont sa vie nous fournit de si beaux exemples. Durant ce mois de mai invoquons-la, imitons-la ; et si nous étions éloignés d'elle, éloignés de son Fils, durant ce mois béni, rapprochons-nous-en, convertissons-nous. Pourquoi le mois de Marie n'opérerait-il pas des conversions aussi bien que le temps de carême ? Marie n'est-elle pas le refuge des pécheurs ? N'est-elle pas la mère de miséricorde ? Après la moisson pascalle, quelques épis sont restés en arrière, trainant dans le champ du père de famille. S'ils voulaient, ces épis rebelles, se laisser recueillir par Ruth la Moabite ! Si le mois de Marie pouvait glaner ce que Pâques n'a pu moissonner ! Quelle joie pour Marie, quelle joie pour l'Eglise, quelle joie pour le maître du champ ! Avec quels transports Jésus-Christ recevrait ces âmes que lui présenterait sa mère, ces âmes qu'il appelle, qu'il cherche peut-être depuis longtemps ! C'est alors que ce mois de mai serait honorable pour Marie, et véritablement fructueux pour nous. Prions Dieu qu'il en soit ainsi *Amen*.

Extrait de **Instructions** pour les principales fêtes de l'année et particulièrement pour les fêtes de N.-S., de la T.-S. Vierge et des Saints, par M. l'abbé Gaussens. 1 vol. in-12, prix 75 cts.

LA FILLE DU MAITRE DE CHAPELLE

(Extrait des *Légendes de Trianon.*)

A M. LEON AUBINEAU.

I

VERSAILLES.

Le soir du 15 juillet 1682, il y avait grande fête dans le parc de Versailles. Sur l'ordre du roi, les grilles étaient ouvertes, et tout le peuple admis à visiter les bosquets illuminés, où se faisaient entendre de ravissants chœurs de musique. Un feu d'artifice devait être tiré au tapis vert, et cette fête, annoncée par le *Mercur* galant huit jours à l'avance, avait attiré des milliers de spectateurs.

Louis XIV était alors à l'apogée de sa puissance. Strasbourg venait d'être réuni à la France, et l'Europe se taisait devant le grand Roi. Jamais la cour n'avait été plus brillante. Tous les plaisirs du monde semblaient s'y être donné rendez-vous ; et les plus beaux génies, les familles les plus illustres, groupés autour du trône, ajoutaient à l'éclat du roi le rayonnement de leur propre gloire. Le château venait d'être terminé. Les jardins étaient remplis de fleurs ; on entendait partout le son des instruments de musique, et la clarté des illuminations faisait resplendir les trophées et les vases dorés qui couronnaient l'attique du château d'un splendide diadème.

Pourtant, ce soir-là, quelqu'un pleurait au palais de Versailles, et c'était la personne la plus comblée d'honneurs qui fût au monde ; c'en était aussi l'une des plus pures et des plus saintes : c'était Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France.

Ses femmes venaient de l'habiller pour le cercle du soir, et elle avait souhaité rester seule un instant. Appuyée au balcon de sa chambre, elle regardait passer la foule joyeuse qui entrait au parc par le vestibule de l'aile du Midi. Un groupe plus brillant que les autres attirait son attention. La surintendante de la maison de la reine, madame de Montespan, avait eu la fantaisie d'aller voir de près les illuminations, et elle se faisait traîner au parc dans une chaise roulante toute dorée. Elle était en grande parure, plus belle que jamais, et l'éventail qu'elle tenait fermé semblait un sceptre entre ses blanches mains. Une foule de courtisans environnaient sa chaise, mendiant un de ses regards, répétant et admirant ses moindres paroles. Elle passa, et les larmes jaillirent des yeux de la reine. " Hélas ! " dit-elle, " la verrai-je toujours triompher ainsi ! Que va-t-elle chercher au parc ? Le roi y serait-il descendu ? Serai-je toujours délaissée ? Me prendra-t-elle jusqu'à

la fin ce que j'aime plus que ma couronne et ma vie, le cœur du roi ? O mon Dieu, ayez pitié de moi ! ”

“ Amen ! ” dit une voix sonore. La reine, sans y penser, avait prié tout haut. Elle tressaillit, et se retourna. Le roi était près d'elle, suivi par une grande et belle dame, à l'air sérieux et imposant. “ Oh ! monsieur ! ” s'écria la reine, “ je ne vous croyais pas ici ! ”

“ J'arrive à l'instant, madame, ” dit le roi. “ On m'a dit que vous étiez seule, et je vous amène bonne compagnie. Voici madame de Maintenon : elle m'a dit tout à l'heure une si jolie histoire, que je l'ai priée de venir vous la conter. ”

“ Que vous êtes bon ! ” dit Marie-Thérèse, toute tremblante d'émotion.

“ Asseyons-nous, ” dit le roi : “ prenez ce pliant, madame, la reine le permet, et dites-nous ce joli conte de la princesse de Misnie. ”

“ Sire, ” dit madame de Maintenon, “ ce m'est un grand honneur mais le roi me déconcerte en disant d'avance que mon conte est joli. ”

“ Oh ! je vous devine, ” dit le roi : “ vous allez me citer La Fontaine : ”

*Il ne faut jamais dire aux gens :
Écoutez un bon mot, oyez une merveille...*

“ Nous savons cela, Contez hardiment ; je réponds de l'estime que fera la reine de votre récit. ”

“ Je commence douc, ” dit madame de Maintenon.

“ Il était une fois... ”

Et elle conta l'histoire de la princesse de Misnie avec tant d'agrément et d'une façon si enjouée, que la reine, charmée, eût souhaité que le récit durât jusqu'à minuit. Mais madame de Maintenon avait trop d'esprit pour faire de longs discours. Elle abrégéa adroitement les éloges que lui fit la reine, et, détournant la conversation l'amena sur la musique. Le roi en était passionné ; il voulut avoir l'avis de la reine sur un projet qu'il méditait :

“ J'ai l'intention, ” dit-il, “ de compléter et d'améliorer la musique de ma chapelle. Dumont ne nous donne que du plain-chant : je veux le décider à faire accompagner les motets par mes violons. Il y résiste, alléguant je ne sais quelle décision des conciles, et surtout, je crois, sa vieille routine. Mais il faudra bien qu'il cède. Qu'en pensez-vous, madame ? ”

“ Vous avez mille fois raison, ” dit la bonne reine.

“ Et vous, madame ? ” dit le roi à madame de Maintenon.

“ Je suis de l'avis de Dumont, ” dit-elle : “ la musique d'église doit être grave, et... ”

Une détonation lointaine annonça que le feu d'artifice allait commencer.

“ La princesse de Misnie nous a fait oublier l'heure, madame, ” dit le roi en se levant. “ Vous plaît-il de passer dans la galerie ? ”

Il offrit la main à la reine, et traversa le salon de la Paix. Leurs maisons les y attendaient, et Louis XIV et Marie-Thérèse se ren-

dirent dans la grande galerie, où toute la cour était rassemblée. Les hautes et larges fenêtres étaient ouvertes, et bientôt les glaces qui leur faisaient face réfléchirent les gerbes éblouissantes du feu d'artifice. Tous les regards étaient tournés vers ce magnifique spectacle. Seuls, les yeux de la reine cherchaient dans la foule, où elle s'était confondue, madame de Maintenon. Elle l'aperçut enfin, et lui fit signe de s'approcher de son fauteuil. Madame de Maintenon s'inclina près d'elle, et Marie-Thérèse lui dit tout bas : " C'est vous qui m'avez amené le roi ce soir, madame : je vous en remercie — Vos ennemis ont déjà essayé de me prévenir contre vous ; mais je sais que vous ne pensez qu'au salut du roi, et je veux vous en remercier. " Et, profitant d'un moment où la préoccupation du spectacle détournait d'elle les regards des courtisans, la reine remit à madame de Maintenon un médaillon qui contenait son portrait. Celle-ci, profondément émue, lui baisa la main. — " La reine ne sera pas déçue, " dit-elle ; " elle peut compter sur moi : jamais je n'oublierai la grâce qu'elle me fait. "

La franche mais disgracieuse duchesse d'Orléans s'approchait ; et madame de Maintenon, lui cédant la place, s'éloigna discrètement de la reine.

Bientôt le jeu de la Reine commença dans le salon de la Paix, Parmi les groupes nombreux qui restèrent dans la grande galerie où les violons du Roi jouaient de beaux airs que l'on n'écoutait pas, bien des courtisans s'entretenaient de la conversation qu'avait eue la reine avec madame de Maintenon. Personne ne l'avait entendue, et elle n'avait duré que quelques secondes ; mais l'attention de la cour commençait en ce temps là à aller à madame de Maintenon, qui venait d'être nommée dame d'atours de la dauphine, et soustraite ainsi, par la volonté expresse du roi, à la domination de madame de Montespan. " C'est une étrange fortune, " dit M. de Langlée à une dame de la duchesse d'Orléans, c'est une étrange fortune pour la gouvernante des *légitimés* d'être si bien avec la femme légitime. Qu'en dites-vous, madame la comtesse ? "

" Je dis, monsieur, que madame de Montespan a trouvé plus habile qu'elle, et que madame Scarron doit être appelée madame de *maintenant*. " — Le mot eut grand succès, et fut répété d'un bout à l'autre de la galerie des Glaces, mais à voix très basse. Celle qu'il concernait l'entendit pourtant ; mais elle ne daigna même pas regarder qui l'avait prononcé, et, se tournant vers son amie madame de Coulanges, elle lui montra sous l'éventail le portrait de la reine, et lui dit : " Dieu et la reine savent ce que je veux. C'est tout ce qu'il faut. Laissons dire : la calomnie tombera d'elle-même. "

II

LES FLEURS D'ORANGER.

Quelques jours après cette fête, le roi s'étant levé de grand matin pour aller chasser, la reine voulut aussi jouir de la fraîcheur des premières heures de la matinée, et descendit au parc,

suivie seulement de deux de ses femmes. Elle avait baissé ses coiffes, désirant se promener incognito. Les gardes firent semblant de ne pas la reconnaître, et elle se dirigea vers la terrasse de l'Orangerie. Sauf quelques jardiniers occupés à ratisser les allées, le parc était désert à cette heure matinale. Les fleurs embaumaient l'air, et la reine, après avoir regardé l'orangerie, alla s'asseoir sur l'escalier de marbre rose, à l'ombre d'un grand vase où fleurissait une touffe de lis. De cette place on apercevait dans toute sa longueur le premier degré de l'escalier des cent marches, qui descend à l'orangerie ; et, au-delà de cette ligne droite et qui semblait être le bord d'un mur taillé à pic, le regard se reposait sur les pentes boisées de Satory et sur la grande pièce d'eau qui en baigne le pied. Les oiseaux chantaient dans le bosquet voisin, et une jeune voix qui s'approchait y mêla tout à coup un refrain joyeux. Cette voix venait de l'escalier des cent marches, et bientôt la reine vit apparaître la tête, puis toute la personne de la chanteuse qui le montait. C'était une svelte et jeune fille, aux cheveux bruns, vêtue de blanc, avec une petite mante noire, et portant un panier d'osier. Elle était suivie d'une vieille servante, munie également d'un panier. Elle reconnut la reine, fit une profonde révérence, et sembla hésiter.

"Marie," lui dit la reine, "approche, ma filleule ! j'ai plaisir à te voir, mon enfant. D'où viens-tu donc si matin ? et que portes-tu là ?"

"Je viens de l'orangerie, madame," dit Marie en se mettant à genoux près de la reine et en baisant sa main. "Voyez la belle récolte que j'ai faite !" Et, découvrant son panier, elle fit voir à la reine qu'il était plein de fleurs d'oranger.

"Que délicieux parfum !" dit la reine en prenant quelques fleurs.

"Et que vas-tu faire de tout cela, Marie ?"

"Je vais le porter chez les carmélites de la rue Saint-Jacques, à Paris, madame, afin qu'elles en fassent ces jolis bonbons qu'elles offrent tous les ans à Votre Majesté le jour de la fête de Ste-Thérèse."

"Voilà qui est fort bien," dit la reine ; "et qui connais-tu au Carmel ?"

"J'y ai une tante, madame, la mère Agnès de Saint-Joseph, qui est sœur économe."

"Et," ajouta la reine à voix basse, "connais-tu la mère Louise de la Miséricorde ?"

"J'ai assisté à sa prise d'habit, madame, j'ai vu Votre Majesté lui donner le voile. Il y a sept ans de cela : j'étais encore petite ; mais c'était si beau, que je m'en souviendrai toute ma vie."

"Écoute, Marie," dit la reine encore plus bas, en prenant une branche fleurie, "tu demanderas mère Louise au parloir, et tu lui donneras ceci en lui disant de rendre grâce au bon Dieu pour moi, parce que je suis bien heureuse à présent !—Comprends-tu ?"

"Je ferai votre commission, madame," dit Marie à demi-voix, "et la petite branche d'oranger passera à travers la double grille du Carmel. — Mais," ajouta-t-elle en rougissant, "j'ai une grâce à demander à Votre Majesté. Je crois que c'est le bon Dieu qui l'a amenée ici, afin que je puisse lui présenter ma supplique."

“ Parle, mon enfant : as-tu quelque pauvre à me recommander ? ”

“ Oh ! si ce n'était que cela, madame ! mais c'est quelque chose de bien plus difficile, et jamais je n'oserai. ”

Marie-Thérèse avait été élevée dans toute la sévérité de l'étiquette espagnole, et elle était naturellement aussi haute que réservée, mais en même temps, et comme son aïeul maternel, Henri IV, elle était d'une bonté achevée pour les petites gens. D'ailleurs, elle aimait beaucoup Marie, sa filleule, née au château de Saint-Germain le même jour qu'une petite princesse que Marie-Thérèse avait perdue à cinq ans. La bonne reine rassura la jeune fille, et lui dit de demander hardiment ce qu'elle voulait.

“ Si ce n'est pas possible ni raisonnable, ma petite, ” lui dit-elle, “ j'en serai quitte pour te refuser, et tu sais que je ne me fâcherai pas. ”

Alors la fille de Dumont parla des projets du roi et de la résistance qu'y faisait son père. “ Le roi, ” dit-elle, “ voudrait que les chants de la chapelle royale fussent dorénavant accompagnés par les violons et tout l'orchestre des fêtes. ”

“ Et quel mal y a-t-il à cela ? ” dit la reine : “ plus la musique sera belle à la chapelle, et plus Dieu sera honoré, ce me semble ! ”

“ Oh ! madame ! ” dit Marie, “ rappelez-vous ce qu'est la musique de la chambre du roi, toute mondaine, toute éclatante on molle, faite pour convier aux carrousels ou aux danses ! Comment conviendrait-elle aux paroles de l'Écriture sainte ? comment ne détournerait-elle pas les âmes de la prière ? ”

“ Mais, ” dit la reine, “ on ne jouera pas à la chapelle des morceaux d'opéra. Les violons exécuteraient la musique de ton père, et c'est lui-même qui les dirigerait. ”

“ Par cela même qu'ils sont des violons, madame, et qu'on est accoutumé de les entendre au bal, ils ne doivent pas entrer dans le sanctuaire, et mon père ne le saurait souffrir. Il a pour lui les décisions du concile de Trente, madame, je vous assure. ”

“ Vraiment, ” dit la reine, “ maître Dumont est bien savant, et je le trouve bien osé de résister au roi ! — Le roi sait ce qu'il a à faire. Pour moi, je n'ai jamais su et ne saurai jamais contredire le roi en quoi que ce soit. Demande moi toute autre chose, Marie. Te voilà en âge d'être mariée, mon enfant. Hélas ! si ma fille avait vécu, elle serait reine d'Espagne à présent, peut-être. — Mais toi, penses-tu à te mettre en ménage ? ”

“ Nenni, madame : je suis trop jeune, et mon père a grand besoin de moi. Depuis la mort de ma mère il est si triste ! Je ne sais si je le quitterai jamais... Mais huit heures sonnent au château : il faut que j'aille rejoindre madame de Coulanges, qui a la bonté de m'emmenr dans son carrosse. Adieu, madame ! Que Dieu garde Votre Majesté. ”

“ Adieu, Marie ! ” dit la reine en l'embrassant au front. “ Recommande à ton père de ne point contrecarrer le roi, et n'oublie pas ma commission à mère Louise. ”

Marie fit une profonde révérence et s'éloigna, tandis que la reine retournait au château.

Madame de Coulanges allait monter en voiture, quand Marie et sa gouvernante arrivèrent près d'elle :

“ Eh ! vite, Marie ! ” dit-elle, “ j'allais partir sans vous, et cela me chagrinait d'autant plus que j'avais besoin de votre avis. M. de Coulanges a fait une chanson pour madame de Grignan ; les paroles sont les plus jolies du monde, mais l'air est du temps du roi Guillemot, et il faut que, chemin faisant, vous m'en trouviez un autre qui s'ajuste bien. C'est affaire à vous, fauvette, qui connaissez tous les airs du monde, et en inventez de si jolis ! ”

“ J'essaierai, madame, ” dit Marie.

Et de Versailles au pont de Saint-Cloud la petite Coulanges ; comme on l'appelait à la cour, et la jeune musicienne ne firent que fredonner. Arrivées dans le bois de Boulogne, madame de Coulanges voulut déjeuner. Quelques provisions furent tirées des coffres, on mit sur le gazon les coussins du carrosse, et les voyageuses firent un léger repas, tandis que les chevaux mangeaient un picotin et que les domestiques vidaient quelques bouteilles, à l'ombre des vieux chênes contemporains du monastère de Long-champs.

On se remit en chemin, et le carrosse arriva heureusement à l'hôtel Carnavalet, où madame de Coulanges devait dîner ce jour-là chez madame de Sévigné, en compagnie de madame de Grignan et de l'abbé de Coulanges. Marie et sa gouvernante Manon prirent à pied le chemin du faubourg Saint-Jacques, portant précieusement leurs paniers de fleurs.

La mère économe reçut fort bien sa nièce, et lui fit servir à dîner dans l'appartement des hôtes : puis, sur sa demande, elle fit appeler à la grille du parloir mère Louise de la Miséricorde.

En l'attendant, Marie se rappelait le jour où elle l'avait vue agenouillée devant la reine, et recevant de ses mains le voile des carmélites. Toute jeune qu'elle était alors, Marie savait vaguement que cette belle et charmante duchesse de la Vallière avait grandement offensé la reine, et que celle-ci lui pardonnait. Et l'expression de ces deux beaux visages inondés de larmes, qu'elle avait vus échanger un rapide et suprême regard au pied de l'autel, était restée gravée dans sa mémoire comme une vision céleste.

Bientôt des pas légers se firent entendre. Le rideau qui voilait la grille remua sans s'ouvrir, et une voix douce et basse dit : “ Me voici, mademoiselle ! Vous venez de la part de la reine, n'est-ce pas ? ”

“ Oui, ma mère, ” dit Marie : je suis Marie Dumont, filleule de Sa Majesté. Elle m'a donné ce matin une fleur pour vous. Prenez-la, je vous prie. Cette petite branche a été coupée au bel oranger qu'on appelle le Grand Bourbon. Vous en souvenez-vous ? ”

“ Oh ! oui ! ” dit mère Louise. “ Mais c'est à la sainte Vierge qu'il faut porter ces fleurs, et non à moi, pécheresse. Allez les lui offrir, Marie, je vous prie. Vous direz à la reine que je suis touchée jusqu'au fond du cœur de son gracieux souvenir. ”

“ Ce n'est pas tout, ma mère : la reine m'a aussi bien recommandé de vous dire qu'il faut rendre grâce à Dieu pour elle, parce qu'elle est bien heureuse à présent. ”

“ Que Dieu soit béni ! ” dit mère Louise : “ jamais meilleure parole ne me fut dite. Merci, Marie ! Que Dieu vous récompense, messagère de joie et de paix. Adieu, mon enfant ! ”

“ Adieu, ma mère ! ” dit Marie en passant ses mains entre les barreaux de la grille. “ Oh ! que je voudrais vous voir ! Je vous en prie, tirez ce vilain rideau ! ”

“ Notre règle le défend, ” dit mère Louise, “ et une ombre éternelle est ce qu'il me faut. Adieu, Marie ! Priez pour moi. ”

Elle sortit du parloir. Marie alla dans la chapelle, posa la branche d'oranger sur l'autel de la Sainte-Vierge, et pria longtemps.

Lorsqu'elle revint à l'hôtel Carnavalet, vers quatre heures, mesdames de Sévigné, de Coulanges et de Grignan, revenant d'une visite à l'Arsenal, descendaient de carrosse dans la cour. Madame de Sévigné avait alors cinquante-six ans, mais elle était encore tout aimable, et digne du surnom de mère-beauté que lui donnait son cousin Coulanges. En apercevant Marie, elle dit à madame de Coulanges : “ N'est-ce point votre compagne de ce matin, madame ? ”

— “ Oui bien, ” dit madame de Coulanges : “ elle revient du Carmel, et va nous en dire les nouvelles. Est-il vrai, ma p-tite, que mère Louise est malade ? ”

“ Dieu merci ! non, madame, ” dit Marie : “ j'ai même eu l'honneur de lui parler ! ”

“ Vraiment ? ” s'écrièrent les trois dames. “ Ah ! contez-nous cela, mon enfant ! ”

Et elles allaient l'accabler de questions, lorsqu'un laquais vint dire à madame de Sévigné que le P. René Rapin l'attendait au salon.

Le savant et spirituel jésuite était fort apprécié à l'hôtel Carnavalet : aussi madame de Sévigné se hâta de monter le perron. Ses deux compagnes la suivirent ; et Marie, voyant que le carrosse de madame de Coulanges était tout attelé et prêt à repartir pour Versailles, y monta d'avance, ne se souciant pas de rester dans l'antichambre avec les laquais.

Le P. René venait tout justement prier madame de Coulanges de l'emmener dans son carrosse. “ J'ai affaire à Versailles, ” dit-il, “ et, ayant appris que vous y retourniez, madame, et que vous n'aviez que trois personnes avec vous, j'ai cru pouvoir vous demander une place dans votre voiture. ”

“ Ce m'est un grand honneur, mon révérend père, ” dit madame de Coulanges. “ Je regrette seulement de n'avoir pas à vous offrir une compagnie digne de vous : je n'ai avec moi personne : j'ai amené la petite Dumont, la fille du maître de chapelle du roi. ”

“ C'est précisément chez Dumont que je vais, ” dit le jésuite : “ c'est un de mes meilleurs amis, et j'ai baptisé sa petite fille. Ainsi, madame, la compagnie sera tout agréable pour moi. Mais, que je ne vous retarde pas : j'ai vu le carrosse tout attelé ; et, si vous voulez arriver à Versailles avant la nuit, il est temps de partir. ”

Ils prirent congé, et montèrent en voiture. Marie fit une exclamation de joie :

“ C'est vous ! mon père. Quel bonheur ! si nous versons, vous

serez là pour me donner l'absolution, et, si nous ne versons pas, vous nous direz un conte, comme quand j'étais petite."

"Hé! pourquoi pas?" dit le père. "Mais d'abord, ma fille, dites-moi comment se porte votre père. A-t-il enfin surmonté son chagrin? a-t-il repris goût à la musique?"

"Il l'aime plus que jamais," dit Marie; "mais cela même est une source de soucis et de peines."

Et, revenant à ce qui la préoccupait, elle parla au jésuite de la fantaisie du roi.

Cette même prudence qui lui faisait garder manuscrits ses *Mémoires sur le jansénisme*, ne permit pas au P. Rapin de dire son avis sur la fantaisie royale devant madame de Coulanges, qui était une gazette vivante. Il dit simplement à Marie. "Je causerai avec votre père de tout cela, ma fille." Et il parla d'autre chose.

"Quel est donc ce beau livre tout doré que vous tenez si précieusement, madame?" demanda-t-il à madame de Coulanges.

"Je n'ose vous le dire, mon père," dit madame de Coulanges.

"C'est donc un bien méchant roman, madame?"

"Cent fois pis! mon père: c'est du Port-Royal tout pur; ce sont les *Essais de la morale* de M. Nicole."

"Et vous allez lire cela, vrai, madame?" dit le père d'un air d'incrédulité.

"Il le faut bien, mon père: ma cousine Sévigné me persécute depuis plusieurs années pour que je lise ce livre. Elle le trouve si bon, qu'elle voudrait l'avaler en bouillons, dit-elle. Son fils est d'un tout autre avis, qu'il explique plaisamment. Qu'en pensez-vous, mon père?"

"Je pense, madame, que madame la marquise de Sévigné a bien de l'esprit, et qu'il faut lui tenir parole. Voulez-vous que je vous lise quelques pages de M. Nicole?"

"Oh! bien volontiers, mon père!" dit madame de Coulanges.

La route montait un peu, les chevaux n'allaient pas vite, et le carrosse, bien suspendu, ne faisait pas grand bruit. Le P. Rapin commença sa lecture.

Il faisait chaud: dès la seconde page les deux suivantes, assises aux portières, s'endormirent. Marie, qui s'était levée matin, ne tarda pas à suivre leur exemple. Madame de Coulanges résista la dernière; mais enfin il fallut céder aussi, et elle s'endormit comme les autres. Ce que voyant, le bon père, ravi du succès de M. Nicole, posa le volume, et se mit à dire son bréviaire.

L'on arriva fort heureusement à Versailles vers sept heures, et les trompettes et les timbales d'un régiment qui paradaient sur l'avenue réveillèrent les quatre dormeuses. Le carrosse s'arrêta à la grille du château, et madame de Coulanges se rendit chez madame de Maintenon, tandis que le P. Rapin et Marie allaient chez Dumont, qui habitait tout en haut de l'aile du nord, au-dessus des réservoirs.

(à suivre.)

Mme Julie LAVERGNE.